



**CERCLE de la VOILE de BORDEAUX  
CARCANS-MAUBUISSON**

**AVIS de COURSE**

**45<sup>ème</sup> GRAND PRIX de L'ARMISTICE**

**NATIONAL 505-FIREBALL**

**31 octobre au 2 novembre  
Grade 4**

**CHAMPIONNAT de FRANCE ELITE 470**

**Grade 3  
30 octobre au 2 novembre**



**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.** les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3.** les règlements fédéraux.
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 470 – 505 – Fireball .

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à la page 4 ou sur le site du club (<http://www.cerclevoilebordeaux.com>) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)  
3 rue de l'espéranto - 33310 LORMONT

**3.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

**3.3** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS À PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	
<b>505-Fireball</b>	<b>75 euros</b>
<b>470</b>	<b>100 euros</b>

**Réduction** : le club accorde une réduction à tous les coureurs qui envoient leur formulaire d'inscription accompagné du montant des frais **avant la date du mardi 21 octobre 2014**.

Classe	Montant réduit
505 - fireball	63 euros
470	84 euros

## 5. PROGRAMME

	470	505 – Fireball
<b>Mercredi 29 octobre</b>	confirmation des inscriptions de 14h à 18h	
<b>Judi 30 octobre</b>	- confirmation des inscriptions de 9h à 12h - 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 14h - pot d'accueil après la dernière course du jour	-confirmation des inscriptions de 16h à 18h
<b>Vendredi 31 octobre</b>	- 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h	- confirmation des inscriptions de 9h à 12h - 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 14h - pot d'accueil après la dernière course du jour
<b>Samedi 1<sup>er</sup> novembre</b>	- 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h	- 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h
<b>Dimanche 2 novembre</b>	- 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 10h - remise des prix et pot de départ après la dernière course du jour	- 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 10h - remise des prix et pot de départ après la dernière course du jour

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 30 octobre de 14h à 18h et le vendredi 31 octobre de 9h à 12h pour les 470
- disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 30 octobre de 16h à 18h et le vendredi 31 octobre de 9h à 12h pour les 505 et les Fireball

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit.

## 8. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. TITRES de CHAMPIONS de FRANCE DECERNES pour la série 470

- 10.1** Pour valider un titre de champion de France il faut qu'il y ait au moins 30 équipages filles et/ou garçons. Si le quota de 30 équipages filles ou garçons n'est pas atteint, il y aura un titre open.
- 10.2** Les titres de Champion(ne) de France, de Vice-Champion(ne) de France et de 3<sup>ème</sup> seront attribués aux trois premiers équipages français titulaires d'une licence FFVoile valide. Les titres seront décernés par extraction du classement général de la régata sans recalcul des points
- 10.3** Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de bronze
- 10.4** Les coureurs qui n'entrent pas dans les critères de 10.1 et 10.2 seront récompensés dans le cadre du Grand Prix de l'Armistice

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : [voilecvbcm@gmail.com](mailto:voilecvbcm@gmail.com) ou le site du club <http://www.cerclevoilebordeaux.com>

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

#### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)



CERCLE de la VOILE de BORDEAUX  
CARCANS-MAUBUISSON

## INSCRIPTION REGATE



Nom de la régata : 45 <sup>ème</sup> Grand Prix de l'Armistice	Dates : 30/10 au 2/11 (470) 31/10 au 2/11(505-Fireball)
--	--

VOILE N° :	
SERIE : 505 - 470 - Fireball (Rayer la mention inutile)	
Publicité : oui non	carte de publicité : oui non

	Barreur	Equipier
NOM Prénom		
Né(e) le / Sexe	/ / M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	/ / M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Licence N°		
Nom du Club N° de Club		
Adresse		
E.mail		
N° de téléphone pour la durée de la compétition (l'un des coureurs ou une personne de votre entourage présente sur le site) :		
<p><i>Nous nous engageons à respecter les règles de la manifestation dont la règle fondamentale 4 des règles de l'ISAF. « La décision d'un équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. »</i></p> <p>Nous autorisons le CVBCM à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition. Nous certifions que le bateau et ses équipements sont en règle avec la législation en cours et que nous sommes capable de participer à cette régata.</p>		
Signatures	Barreur	Equipier

### Autorisation Parentale pour les mineurs

Je soussigné :	Je soussigné :
en ma qualité de :	en ma qualité de :
autorise :	autorise :
à participer à la régata du 45 <sup>ème</sup> Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 2 novembre 2014. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier	à participer à la régata du 45 <sup>ème</sup> Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 2 novembre 2014. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier
Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".:	Signature du représentant légal, Signature :
Droits à payer 470 : 84€ puis 100€ après le 20/10/2014	505-Fireball : 63€ puis 75€ après le 20/10/2014

Règlement à adresser (chèque à l'ordre du CVBCM) :  
Monsieur Christophe RICHARD  
3 rue de l'espéranto Résidence Les Alpilles apt 76 33310 LORMONT tel : 06 12 65 51 07